

Compte rendu de séance

Séance du 12 Mars 2025

L' an 2025 et le 12 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , Salle du conseil sous la présidence de LEROUX Didier, Maire

Présents : M. LEROUX Didier, Maire, Mmes : BELINGHERI Karine, COMPERE Céline, GEOFFROY Annie, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, NOEL Michèle, POIDEVIN Maryse, RAVALARD Gwénaelle, MM : BOURGUIGNON Julien, DELISEE Thierry, DETHIERE Bruno, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LEROUGE Philippe, MAHE Jean-Yves, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LEDRU Yannick à M. LEROUX Didier

Absent(s) : Mme KULAS Patricia

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17

Date de la convocation : 04/03/2025

Date d'affichage : 04/03/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture des Ardennes

le : 13/03/2025

et publication ou notification

du 13/03/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. DELISEE Thierry

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Création d'un emploi adjoint technique territorial - 2025_08

Débat des orientations budgétaires - 2025_09

Création d'un emploi adjoint technique territorial **2025_08**

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 332-8.6° et L. 313-1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Sur le rapport de Madame le Maire-Adjoint,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi permanent d'adjoint technique (catégorie C, échelle C1) à temps complet soit 35/35°, à compter du 1^{er} mai 2025,

PRECISE que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire de catégorie C, relevant du grade correspondant : la rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

Monsieur le Maire informera le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Ardennes de la création de cet emploi permanent afin qu'il en assure la publicité.

Monsieur le Maire est également chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.
A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur DETHIERE s'interroge : Est-ce bien une création de poste ?

Monsieur le Maire précise que oui, l'agent va être nommé stagiaire, et si tout se passe bien, il sera nommé titulaire dans un an.

Monsieur DETHIERE demande s'il sera possible de s'en séparer si l'agent ne convient pas ?

Madame RAVALARD précise que la période de stage d'un an est faite pour cela. l'agent devra suivre une formation obligatoire, sera convoqué pour un entretien d'évaluation. La période de stage peut être prolongée ou interrompue.

Débat des orientations budgétaires 2025 09

Le Débat des Orientations Budgétaires n'est pas une obligation légale pour les communes de moins de 3 500 habitants.

En prévision du vote du budget, Monsieur le Maire souhaite proposer une présentation synthétique des résultats de l'exercice 2024 aux membres du conseil municipal.

Un document présentant les chiffres « prévu en 2024 » et « réalisé en 2024 » est mis à disposition de chaque membre du conseil.

Monsieur DETHIERE demande si le projet d'équiper la pharmacie d'une cabine de téléconsultation est toujours d'actualité ?

Monsieur le Maire répond que oui, le pharmacien a été rencontré plusieurs fois. Il peine également à trouver un médecin pour assurer ce type de consultation. Le pharmacien souhaite mener à bien ce projet, il a le soutien de la municipalité.

Monsieur le Maire précise qu'il a récemment échangé avec un professionnel de santé de Charleville-Mézières qui souhaiterait faire installer deux spécialistes sur La Francheville.

Monsieur DETHIERE demande si le budget sera débattu ?

Monsieur le Maire répond que le budget 2025 est en cours d'élaboration, il sera présenté au conseil

municipal lors de la prochaine séance.

Questions diverses :

Monsieur DETHIERE :

Est-ce que le contrat de l'agent qui travaille à la médiathèque prévoit qu'il travaille le samedi ?

Madame RAVALARD : oui, son planning hebdomadaire est organisé dans ce sens.

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 18:50

En mairie, le 13/03/2025
Le Maire
Didier LEROUX



Le secrétaire de séance
Thierry DELISEE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Thierry Delisee', is written in a cursive style.